



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2022-202

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture du Gers / Service des sécurités

32-2022-12-22-00003 - Arrêté portant retrait de l'agrément su centre de sensibilisation à la sécurité routière CASR Formation (1 page)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2022-12-22-00003

Arrêté portant retrait de l'agrément su centre de
sensibilisation à la sécurité routière CASR
Formation



PRÉFET DU GERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du Gers
Direction du cabinet
Service des sécurités
Unité sécurité et réglementation routières

ARRÊTÉ

portant retrait de l'agrément de l'établissement
chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière dénommé CASR Formation

LE PRÉFET DU GERS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 213-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2020 autorisant M. Pascal NOGUES à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé CASR Formation, dont le siège social est situé 10 allée Renée Cassin – 26000 Valence, sous le numéro d'agrément R 20 032 0001 0 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

Vu le courrier du 19 décembre 2022 de M. Pascal NOGUES, faisant part de la cessation d'activité de l'établissement précité ;

Sur proposition du secrétaire général ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} - L'agrément N° R 20 032 0001 0 délivré à M. Pascal NOGUES par arrêté préfectoral du 10 mars 2020, pour exploiter l'établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé «CASR Formation», dont le siège social est situé 10 allée Renée Cassin – 26000 Valence, est retiré.

Article 2 - La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Article 3 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Pascal NOGUES et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le Gers.

Fait à Auch, le 23 DEC. 2022
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Jean-Sébastien BOUCARD.

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Mél. : pref-professions-reglementees-route@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 44 03
3 Place du Préfet Claude Erignac - 32000 AUCH